

La lettre de CLAIR-Paris

Centre japonais des collectivités locales ■ www.clairparis.org

2009
n° 68



財団法人自治体国際化協会

Découverte

Le département de Toyama

2

Administration

Le Programme d'étude de l'administration locale japonaise

4

Administration

Le traitement des ordures ménagères et le recyclage au Japon

6

Relations franco-japonaises

Signature d'un accord de coopération entre l'École normale de musique de Paris et la ville de Shimonoseki

7

Activités

Une fin d'année sur les chapeaux de roue
Salon des Maires et des Collectivités Locales

8





Le département de Toyama

Le département de Toyama est situé dans la partie centrale de l'archipel japonais. Bordé au nord par la mer du Japon, Toyama est entouré de montagnes escarpées. À l'est, la chaîne Tateyama, du nom de son sommet le plus élevé, culmine à 3 015 mètres. À l'ouest se dresse la chaîne des monts Iōzen-Hōdatsuzan, puis au sud le département est délimité par les gorges de Jinzū. Cette vallée encaissée, traversée par sept rivières jaillissant des montagnes, offre des panoramas magnifiques. En 746, nommé gouverneur de la province de Toyama, le poète Otomo no Yakamochi en célébrait la beauté en ces termes :

« Neige tombant sur Tateyama, même au cœur de l'été, on ne se lasse de contempler ce divin prodige »

Situé à équidistance des trois principales agglomérations : Tôkyô, Ôsaka et Nagoya,

Toyama dispose d'un réseau de transport rapide qui permet de rejoindre par voie ferroviaire ou par autoroute, chacune de ces villes en moins de 4 heures. Tôkyô est accessible en une heure d'avion.

■ L'eau : ennemie puis précieuse alliée

Le département de Toyama a toujours été, en raison de sa position géographique, une zone d'échange culturel entre les provinces orientales et occidentales du Japon. À l'époque féodale, les luttes acharnées entre les clans rivaux dévastaient les rizières et les champs. Les cultures subissaient aussi régulièrement des dommages provoqués par les inondations. En parvenant à maîtriser l'hydrographie, le département devint l'une des plus importantes régions rizicoles du Japon.



Maisons traditionnelles aux toits de chaume, village de Gokayama.

Dans la période de reconstruction de l'après-guerre, alors que le pays souffre d'une grave pénurie d'électricité, le département tire parti de sa richesse hydrographique pour se doter d'une centrale hydroélectrique. Grâce au barrage de Kurobe, Toyama se hisse au rang des grands départements industriels de la côte de la mer du Japon. *Soleil de Kurobe*, célèbre film réalisé en 1968, encore projeté dans certaines salles, relate l'histoire de la construction de ce barrage ainsi que le travail des ingénieurs dans des conditions climatiques et topographiques particulièrement ardues. Ce barrage constitue aujourd'hui l'une des nombreuses attractions du département grâce à d'impressionnants spectacles de lâcher des eaux organisés pour les touristes.

Disposant de l'un des tissus industriels les plus modernes sur la côte de la mer du Japon, le département tire une grande fierté de sa production diversifiée. Des industries traditionnelles côtoient des industries de pointe spécialisées dans la robotique. De plus, Toyama est le berceau du célèbre réseau pharmaceutique de vente à domicile.

La ténacité des habitants du département qui, avec persévérance, ont modelé leurs terres, bâti des industries, représente indéniablement le patrimoine le plus précieux de Toyama.

■ Coopération et échanges internationaux

Toyama a signé des accords d'amitié avec quatre collectivités locales de quatre pays différents, notamment la province chinoise du Liaoning. Le département conduit également des échanges et des programmes de coopération avec plusieurs régions dans le

monde, telles la province du Gangwon en Corée du Sud ou la ville de Shanghai en Chine.

Cette année, au mois de juillet, Toyama a remporté un grand succès avec la première édition d'un festival international de théâtre pour enfants auquel a participé une troupe de théâtre française.

Le nombre de résidents étrangers augmentant depuis quelques années, le département a initié le programme « Toyama, actif et ouvert sur le monde ». Cette action est destinée à faciliter l'intégration des étrangers dans la vie locale et à favoriser l'ouverture d'esprit des habitants afin que la région soit un endroit agréable à vivre pour tous.

■ Le potentiel touristique et le rôle du tourisme international

Destination de détente idéale pour les Japonais, Toyama a développé une politique de communication très active pour promouvoir auprès des étrangers son potentiel touristique fondé sur ses nombreux sites naturels aussi bien maritimes que montagneux. Le département participe, en Asie principalement, à Taiwan ou en Corée par exemple, à des salons internationaux consacrés au tourisme. De plus, Toyama invite des organes de presse, des agences de voyages, mène des campagnes d'information de grande envergure dans la presse, sur Internet ou par voie d'affichage.

Une association avec les départements voisins de Nagano et de Gifu a permis de mettre en place un circuit appelé « la route alpine Tateyama Kurobe ». Le nombre de visiteurs étrangers qui l'empruntent a quintuplé en quatre ans et s'élève en 2007 à 115 000 personnes. Tous les ans, à partir de la mi-avril, vous pouvez traverser le *Yuki no ôtani*, un couloir de glace dont les parois atteignent 20 mètres de hauteur. En automne, la neige, les feuillages rougeoissants et la verdure offrent de magnifiques paysages colorés. Le *Torokko Densha*, un train de tourisme roulant sur l'une des rares lignes de chemin de fer à crémaillère du pays, vous emmène pour un voyage vertigineux le long des gorges escarpées jusqu'aux hautes cimes enneigées. Au sud-ouest du département, remontez le temps et imaginez la vie des gens d'antan en visitant à Nanto le village de Gokayama avec ses maisons aux toits de chaume à double pente très accentuée, un



Yuki no ôtani, couloir de glace du circuit de la route alpine de Tateyama Kurobe.

trésor architectural inscrit au Patrimoine mondial. Dans la ville de Takaoka enfin, ne manquez pas de vous rendre au Zuiryû-ji, temple classé Trésor national (équivalent de « Monument historique »).

Le département de Toyama est aussi riche en traditions folkloriques. Tous les ans, au mois de septembre, se déroule le festival *Ecchû Owara kaze no bon* : des danseurs dont le regard est dissimulé sous de larges coiffes en vannerie défilent pendant trois jours et trois nuits. Mentionnons aussi le festival du blé : de jeunes hommes en *hakama* (costume traditionnel masculin) ornés du blason familial, ceints d'un sabre, exécutent des mouvements empreints de détermination sur des airs mélancoliques. On retrouve cette touche très particulière de mélancolie dans la danse traditionnelle de *kokiriko* que l'on peut voir dans la région de Gokayama, au mois de février quand la neige s'amoncelle en couche épaisse.

Que vous soyez adepte du tourisme culturel ou sportif, laissez-vous tenter par un séjour à Toyama !

Festival de danse folklorique Ecchû Owara kaze no bon.



Barrage de Kurobe.



Programme d'étude de l'administration locale japonaise

Le programme d'étude de l'administration locale japonaise organisé par CLAIR et les collectivités locales japonaises est destiné aux cadres territoriaux français et leur offre la possibilité de découvrir l'administration territoriale au Japon. Mis en place en 1997, ce séjour alliant rencontres professionnelles et découverte du pays a déjà accueilli soixante-deux participants.

Pour l'année 2008, le programme s'est déroulé du 26 juillet au 6 août avec une première partie à Tôkyô, afin de présenter le système administratif. Puis, les huit participants ont été accueillis dans le département de Wakayama où un séjour au Mont Kôya, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, a permis d'illustrer le thème choisi cette année, le patrimoine culturel. Nous vous proposons de découvrir leurs impressions en lisant quelques extraits de leur rapport dans ce numéro et dans notre prochaine *Lettre de CLAIR*.

Compte rendu de M. Samuel Fournier

Directeur général des services
Conseil général de la Nièvre (58)

Il serait réducteur de penser que la participation au programme d'étude de l'administration locale japonaise ne représente qu'une quinzaine de jours de présence à Tôkyô et dans une province de l'archipel. Parallèlement à l'investissement personnel, nos premiers contacts avec CLAIR Paris nous dévoilent déjà ce qui va devenir notre quotidien : organisation irréprochable, qualité des contacts, volonté réciproque d'apprendre et de partager.

Tôkyô

Après notre arrivée à Narita, nous découvrons progressivement une mégapole, l'enchevêtrement des routes, la densité de circulation, les abords industriels, les immeubles resserrés, de plus en plus élevés, et puis l'hypercentre, de grandes avenues, des rues perpendiculaires, des ruelles entremêlées et piétonnières, des enseignes lumineuses, des écrans sur les buildings, des images, des couleurs, une autre réalité...

Le lendemain les réunions se succèdent. Nous sommes accueillis par le Président de CLAIR et nous échangeons avec les personnels qui nous accompagneront tout au long du séjour. Ce sont des fonctionnaires locaux, détachés pendant deux ans auprès de CLAIR pour une période de formation. Chargés de préparer notre accueil et nos déplacements, ils se rendront eux-mêmes, plus tard, dans l'un des sept bureaux que CLAIR a ouverts à l'étranger.

Des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et de la Communication nous décrivent ensuite les fondements de l'autonomie locale au Japon, l'organisation actuelle, les enjeux auxquels est confrontée l'administration japonaise. Malgré les différences, nous découvrons des préoccupations identiques, des enjeux communs, des réflexions partagées, et les échanges naissent, les discussions s'animent, la vocation même de notre déplacement se construit : nous confrontons nos expériences, faisons part de nos interrogations, tirons parti de nos différences.

La visite de la Diète, siège du parlement japonais, nous permet de constater à quel point, dans l'organisation même des lieux, l'Empereur, à qui la Constitution de 1946 a retiré tout pouvoir politique, reste le « symbole de l'État et de l'unité du peuple ».

Compte rendu de M. Claude Audinet

Directeur général des services
Commune de Jaunay-Clan (Vienne 86),
Communauté de communes du Val Vert du Clain, Pays du Haut Poitou et Clain

« Pourquoi visiter le Japon ? » question posée par ma famille d'accueil.

J'étais poussé sans doute par ma curiosité professionnelle mais aussi par l'envie de découvrir un peuple aussi éloigné par la géographie, la pensée, et son mode de vie.

Réunion de travail au siège de CLAIR à Tôkyô.



Les huit participants visitent la Diète.

À y regarder de plus près, la société japonaise est plus occidentale qu'on le croit.

L'organisation administrative du Japon

La simplicité de l'organisation administrative frappe d'emblée : un État, 47 départements, 1 788 communes pour un pays qui compte le double de la population française. L'État tente actuellement d'accroître la fusion des départements, comparables en taille aux régions françaises. L'État japonais a transféré plus de compétences qu'en France. Pour l'enseignement, par exemple, les maires ont charge de nomination des enseignants et partagent la détermination du budget avec le gouverneur (président du département). La récente vague de fusions (1995-2005) a été accompagnée de transferts financiers substantiels de l'État, celui-ci s'allégeant même de services publics importants comme la Poste. La charge de l'impôt national est ainsi passée, pour la période 2003-2005, de 70 % à 60 % des impôts levés.

La structure financière des collectivités locales est comparable, pour partie, à celle des collectivités françaises : taxe de résidents, taxe foncière pour les communes, taxe professionnelle, dotation de l'État qui n'est pas sans rappeler notre dotation globale de fonctionnement. En revanche, s'ajoutent des prélèvements locaux qui sont d'essence nationale en France : impôt sur les sociétés, taxe locale sur la consommation, taxe sur le tabac, taxe sur l'automobile, taxe sur le gazole, taxe sur les biens immobiliers. La spécia-

lisation des impôts locaux, départements et communes est plus marquée qu'en France. Se pose aussi aux administrations locales, la maîtrise de leurs dépenses. Le département de Wakayama a même engagé un plan quinquennal de réduction de ses effectifs.

Le mode de gouvernance

Le système de gouvernance s'est inspiré au XIX^e siècle des systèmes français et prussien pour les collectivités locales et du système américain pour les instances nationales. Les maires et les gouverneurs des départements sont élus, pour quatre ans, au suffrage universel direct et les membres du comité exécutif (vice-maire, chef comptable...) sont nommés par le chef de l'exécutif, l'ensemble des membres de l'exécutif étant salarié. Les membres du Conseil municipal sont également élus mais se différencient de l'élection des exécutifs. Le chef de l'exécutif dispose d'un large pouvoir de décision à l'égard du conseil, y compris d'un droit de veto. En cas de conflit majeur, le conseil peut voter une motion et provoquer de nouvelles élections laissant aux électeurs le soin de trancher le différend.

Compte rendu de M. François Figueras

Directeur territorial, responsable de l'antenne territoriale CNFPT à Perpignan (Pyrénées-Orientales 66)
Vice-président délégué d'une mutuelle nationale, Président fondateur de l'AFECT

Les relations franco-japonaises

Nos deux pays ont fêté cette année, le 150^e anniversaire de leurs relations diplomatiques et c'est ainsi que, le 21 octobre a eu lieu une exposition sur le tourisme au Petit Palais à Paris et qu'un colloque France/Japon s'est déroulé à Nancy les 27 et 28 octobre. La coopération décentralisée s'est aussi développée entre les collectivités territoriales de nos deux pays à telle enseigne que 48 jumelages ou pactes d'amitié ont été mis sur pied.

Concernant plus précisément mon environnement immédiat, outre des visites de délégations japonaises à Perpignan, seul le département des Pyrénées-Orientales a conclu un pacte d'amitié avec le département de Wakayama le 15 septembre 1993. En effet, au siège du département de Wakayama où notre groupe a été reçu, trônent toujours une carte des Pyrénées-



Moment convivial dans un décor traditionnel.

Orientales et une pendule qui donne en temps réel l'heure de Perpignan ! En restant dans l'esprit de ce voyage d'études et les thèmes de progrès développés par les collectivités japonaises, plusieurs projets peuvent être relancés ou voir le jour.

Les avancées possibles : le social et la santé

C'est un domaine où les départements, que ce soit au Japon ou en France, ont leur mot à dire tellement leur implication financière est importante et leur mission large. La population du Japon étant plus âgée, ce pays a été confronté plus tôt au problème de l'autonomie et ce phénomène que la France invente sous le générique de « cinquième risque » est déjà bien en place chez les Japonais.

Sans faire à l'identique, on pourrait s'inspirer de l'expérience positive ou négative de ce pays pour préparer et proposer les avancées en ce domaine. Pour avoir présenté cette idée au président de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale, première dans le secteur territorial avec 450 000 adhérents) et aux vice-présidents

Wakayama à l'heure de Perpignan !



chargés des relations avec les institutions et de la communication, je peux déjà témoigner de leur intérêt.

Compte rendu de M. Alain Ruszniewski

Directeur général des services
Ville de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques 64)

La famille

Avec une certaine appréhension et la crainte de retomber de mon nuage, car j'avais le sentiment de vivre un rêve éveillé, j'allais à la rencontre du couple qui allait m'accueillir pendant 48 h. Eh bien, disons-le tout de suite, mon enchantement fut maintenu et complet. Quelle amabilité, quelle gentillesse et quel attachement, j'ai découvert dans la famille de Tetsuo et Yutaka Mizusaki. Nous visitâmes un lycée. Pourquoi un lycée, sans doute vide un dimanche matin du mois d'août : pas pour son architecture. Mais quel ne fut pas ma surprise d'admirer tous ces jeunes qui s'entraînaient (durement) qui au basket, qui au karaté ou au judo, qui au base-ball et enfin d'autres en répétition orchestrale avant une compétition. Et partout, nous fûmes salués à notre venue : quel bonheur... que nous n'avons plus en France.

La visite de Kyôto avec Yutaka fut un enchantement tant par la qualité de la ville et de ses monuments que par la relation sympathique qui s'installa entre nous. Un fantastique merci à cette famille qui partagea mon bonheur, quand le conservateur du musée de laque, rencontré par chance, me proposa une visite privée et ensuite un cadeau de valeur : un bol en laque exemple de la technique employée.

À découvrir dans notre prochaine Lettre de CLAIR : leur séjour dans une cité bouddhiste classée au Patrimoine mondial de l'Unesco...

Le traitement des ordures ménagères et le recyclage au Japon

La collecte et l'élimination des déchets ménagers sont régies au Japon par la Loi relative au traitement des déchets et à la propreté du 25 décembre 1970. Cette loi attribue à la commune la compétence en matière de ramassage, transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés, et lui impose d'élaborer un plan communal visant à organiser sa mise en œuvre.

Selon une étude du ministère japonais de l'Environnement auprès des communes et des syndicats intercommunaux concernés, le volume de déchets ménagers produits en 2006 atteignait 52,04 millions de tonnes, soit 1,116 kilogramme par habitant et par jour. Ce volume est toutefois en diminution depuis l'an 2000, marqué par l'entrée en vigueur de la Loi-cadre relative à la promotion du recyclage pour une société durable, où un pic de 54,83 millions de tonnes avait été atteint.

La Loi-cadre est née d'une prise de conscience des problèmes environnementaux engendrés par le développement économique du Japon au siècle dernier. Bien que cette croissance inégalée ait apporté la richesse matérielle aux Japonais, la surproduction et la surconsommation ont mécaniquement augmenté la quantité de déchets produits, contribuant à souiller le milieu naturel.

La Loi-cadre vise donc à réduire la quantité de déchets produits, à en développer le

recyclage et à améliorer le traitement des déchets non valorisables. Elle introduit ainsi le concept dit des « 3R » (Réduire, Réutiliser, Recycler), et prévoit l'élaboration au niveau national d'un Plan-cadre quinquennal pour la promotion du recyclage pour une société durable fixant des objectifs chiffrés. Le premier Plan-cadre, adopté par le Conseil des ministres en mars 2003, invite les collectivités territoriales à mettre en œuvre à leur niveau, et dans le cadre des conditions naturelles et sociales de leurs territoires respectifs, leurs propres politiques de recyclage encadrées par un plan-cadre local compatible avec celui de l'État.

Parallèlement à la collecte des déchets ménagers assurée par la commune, de nombreuses associations de quartier organisent également des collectes sélectives de déchets recyclables. En 2006, 3,06 millions de tonnes de déchets recyclables ont ainsi été collectées par les associations. La quantité de déchets collectée par les communes s'élevait, elle, à 49,02 millions de tonnes, dont 2,57 millions de tonnes dirigées directement vers des entreprises spécialisées de la filière recyclage et 4,59 millions de tonnes transformées après traitement direct par les communes en sous-produits valorisés. Au total, ce sont donc 10,22 millions de tonnes de déchets ménagers qui ont été recyclées en 2006, un volume correspondant à un taux de recyclage de 19,6 %.

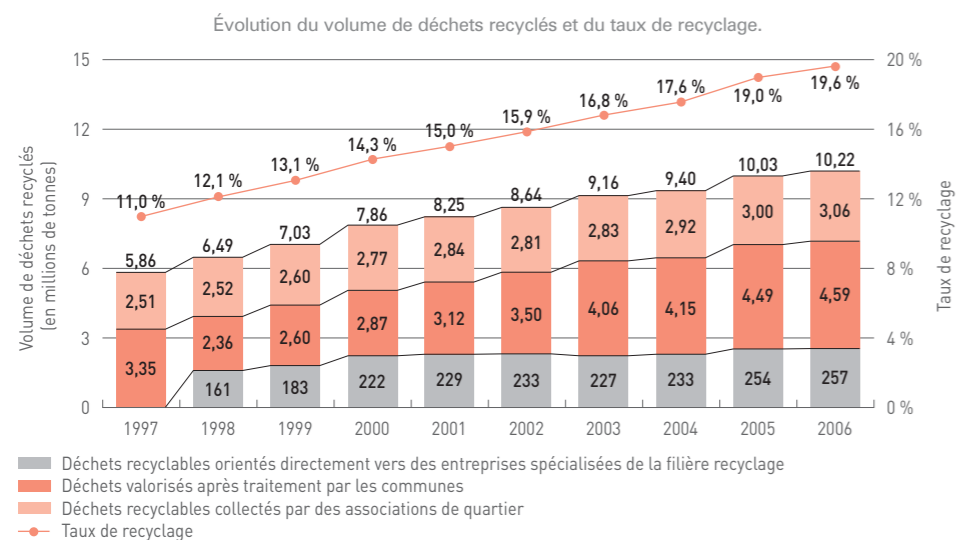
La ville d'Ôsaki (département de Kagoshima) occupe la première place du classement national des communes de moins de 100 000 habitants dans le domaine du recyclage, avec un taux de recyclage des

déchets ménagers de 80 %. Cette commune de 15 406 habitants a réussi à impliquer pleinement ses administrés, qui ont accepté de trier leurs déchets ménagers en 28 catégories différentes ! Dans la catégorie des communes de plus de 500 000 habitants, c'est la ville de Hachiôji (547 811 habitants, département de Tôkyô) qui est en tête du classement avec un taux de recyclage de 32,1 %. Pour renforcer la « culture des 3R », la municipalité y distribue des sacs réutilisables pour les courses et attribue un éco-label aux commerçants activement engagés dans des actions de réduction et de tri des déchets. De nombreux supermarchés titulaires de cet éco-label proposent à leurs clients une éco-carte de fidélité qui leur permet de cumuler des points à chaque fois qu'ils ne demandent pas de sacs en plastique à leur passage en caisse.

S'agissant de la valorisation énergétique des déchets ménagers, l'étude du ministère de l'Environnement citée plus haut indique que le Japon comptait 1 301 usines d'incinération en 2006. 877 d'entre elles récupèrent l'énergie thermique dégagée par la combustion des déchets ménagers. Parmi ces 877 usines, 293 sont dotées d'une turbine qui permet de transformer la vapeur produite en électricité (soit 22,5 % du nombre total d'usines d'incinération). L'incinération des déchets a ainsi permis de produire en 2006 suffisamment d'électricité pour alimenter 1,99 million de foyers (7 190 GWh).

En 2006 toujours, les dépenses des communes japonaises consacrées à la gestion des déchets ménagers s'élevaient à 1 862,7 milliards de yens (environ 14,9 milliards d'euros*). Après une augmentation de ces dépenses en 2000-2001 du fait de la nécessaire mise en conformité des installations de traitement avec une réglementation plus exigeante entrée en vigueur en 2000 (Loi relative aux mesures contre les rejets de dioxine), elles se sont orientées à la baisse et restent stables depuis 2004. Les communes cherchent aujourd'hui à rationaliser au maximum le traitement des déchets pour faire à nouveau baisser ces charges. Le nombre de communes percevant une redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées pour tout ou partie des services de collecte tend à augmenter (1 347 des 1 827 communes japonaises perçoivent aujourd'hui une telle redevance).

* Taux de change adopté : 1 euro = 125 yens.



Signature d'un accord

de coopération entre l'École normale de musique de Paris et la ville de Shimonoseki

Le 12 novembre 2008, l'École normale de musique de Paris et la ville de Shimonoseki (située dans le département de Yamaguchi, à l'ouest du Japon) ont conclu un accord de coopération dans le but de développer leurs relations en matière d'échanges culturels et d'enseignement musical.



Île d'Atsushima rebaptisée « Cortot-shima ».

L'île de Cortot

Lors de son unique tournée de concerts au Japon en 1952, le célèbre pianiste français Alfred Cortot est tombé sous le charme des îles d'Atsushima et de Hibikinada, qu'il pouvait admirer depuis les fenêtres de son hôtel de Kawatana où il séjournait pour un récital. Il fut tellement séduit par leur beauté qu'il eut envie de s'y installer, et il alla jusqu'à solliciter une rencontre avec le maire pour tenter d'acquiescer Atsushima. Le maire lui proposa alors la concession de l'île à titre gratuit en échange de son installation définitive. Certaines personnes présentes lors de cette entrevue ont même proposé de rebaptiser l'île « Cortot-shima » (shima signifiant île en japonais). Cortot fut très touché par la générosité des habitants et, de retour en France, il évoquait avec enthousiasme son « île de rêve à Kawatana ». Malheureusement, il décéda des suites d'une maladie sans jamais y retourner.

Bien des années après, en octobre 2003, Kawatana a été contacté par l'École normale de musique de Paris. À l'occasion du quarantième anniversaire de sa dispari-

tion, l'École s'était mise à la recherche de « l'île de rêve » de son fondateur, Alfred Cortot, et était enfin parvenue à en localiser l'emplacement (anciennement commune de Kawatana, mais aujourd'hui quartier de la ville de Shimonoseki).

Kiyoshi Ejima, maire de la ville de Shimonoseki, s'est rendu à l'École normale de musique de Paris en avril 2007 pour y rencontrer son directeur, Henri Heugel, et le fils d'Alfred Cortot, Jean Cortot. Suite à cette rencontre, la ville a décidé de baptiser « Salle Cortot » l'auditorium de son nouveau Centre d'échanges culturels, dont la construction sera achevée à la fin du mois de mars 2009.

La teneur de l'accord

L'accord signé le 12 novembre 2008 s'articule autour de six axes : les échanges d'enseignants et d'élèves entre des établissements de Shimonoseki et l'École normale de musique de Paris, l'attribution de bourses d'études, les échanges entre troupes d'artistes, l'organisation de stages

artistiques de courte durée, la coordination de cours et concours pour les élèves de haut niveau, ainsi que la programmation de concerts et la production musicale. Le contenu concret et le budget de chaque projet mis en œuvre seront décidés conjointement.

La durée de validité de l'accord est de deux ans, avec tacite reconduction pour une nouvelle période de deux ans en l'absence de manifestation de volonté contraire au moins six mois avant son terme par l'une des parties.

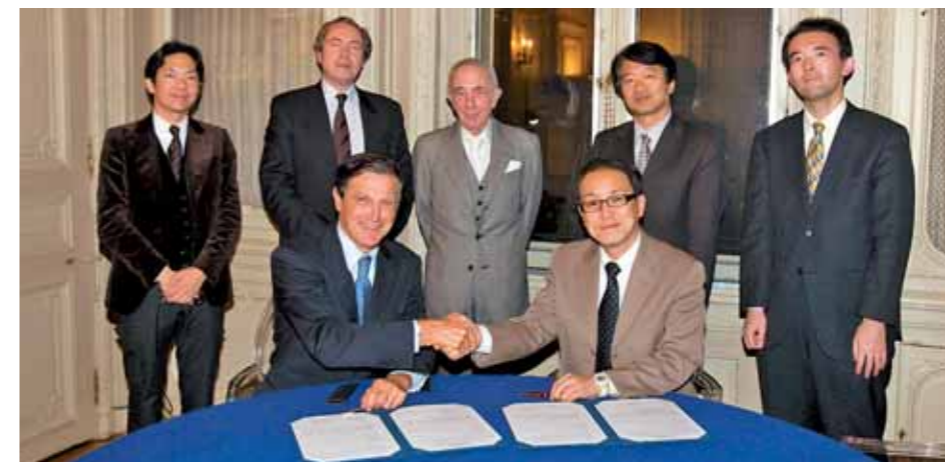
Les actions concrètes seront fixées lors des réunions ultérieures qui donneront lieu à des échanges enrichissants. Nul doute qu'il sera intéressant d'observer l'avancée de cette coopération.

Biographie d'Alfred Cortot

Alfred Cortot naît en Suisse en 1877 et commence à apprendre le piano à Genève à l'âge de cinq ans. Ses progrès sont tels que sa famille décide de s'établir à Paris pour son éducation musicale. Il entre au prestigieux Conservatoire de Paris à l'âge de neuf ans, où il étudie pendant dix années. Devenu un pianiste et musicien accompli, passionné de Wagner, il séjourne à Bayreuth en 1896. Il donne d'ailleurs la première interprétation du *Crépuscule des Dieux* en France en 1902. Parallèlement, Alfred Cortot mène une carrière d'enseignant et est nommé professeur au Conservatoire de Paris en 1907. Il fonde en 1919 avec Auguste Mangeot, directeur de la revue *Le Monde musical*, l'École normale de musique de Paris qui porte désormais son nom.



Messieurs Ejima et Heugel signant l'accord de coopération à l'École de musique de Paris en avril 2007, au centre, Monsieur Jean Cortot, fils d'Alfred Cortot.





Le stand de CLAIR Paris.



Un auditoire très attentif !

Une fin d'année sur les chapeaux de roue

Salon des Maires et des Collectivités Locales

Le treizième Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) s'est tenu du 25 au 27 novembre 2008 à la Porte de Versailles. Cette édition a connu un nouveau record de fréquentation avec plus de 48 000 visiteurs, composés pour deux tiers, d'élus et de fonctionnaires territoriaux, et pour un tiers, d'acteurs privés.

Fidèle à ce rendez-vous incontournable des collectivités locales, CLAIR Paris a accueilli sur son stand les nombreux visiteurs désirant s'informer sur l'administration territoriale japonaise et ses échanges avec la France.

Cette année, le stand de CLAIR évoquait la pureté et le calme de l'atmosphère d'une maison de thé. M^{me} Hiroko Inoue, maîtresse de cérémonie du thé, aidée de ses élèves, a initié les visiteurs à cet art de vivre séculaire.

Suivi sur le terrain de l'actualité des collectivités territoriales

L'automne est traditionnellement chargé en congrès et conventions liés aux collectivités territoriales. L'année 2008 n'a pas fait exception et CLAIR a participé à pas moins de six manifestations de ce type en l'espace de deux mois :

- la 19^e convention nationale de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) à Montpellier (9-10 octobre) ;
- la 7^e université d'automne de l'Association nationale des directeurs et responsables des relations internationales et de la coopération décentralisée des collectivités territoriales (ARRICOD) à Grenoble (16-17 octobre) ;
- le 68^e congrès et les 6^{es} assises professionnelles du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT) à Évian ;
- la 15^e session d'automne du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg (2 décembre) ;
- les 11^{es} entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS) organisés par l'Institut national des études territoriales (3-4 décembre) ;
- le 4^e congrès de l'Association des régions de France (ARF) à Caen (4-5 décembre).

Ces rencontres sont des moments forts dans la vie de notre organisation car elles nous permettent de mettre en

œuvre de manière privilégiée nos principales missions, à savoir :

- le suivi des grandes évolutions de la décentralisation en France et en Europe ;
- le développement et le renforcement de notre réseau de contacts avec les acteurs locaux, élus et fonctionnaires ;
- l'échange d'informations relatives à l'administration territoriale de nos deux pays.

Alors que le comité pour la réforme des collectivités locales dirigé par Édouard Balladur doit remettre son rapport au président de la République dans le courant du premier trimestre 2009, et que le gouvernement envisage de soumettre au Parlement dans les mois qui viennent un projet de loi sur la modernisation de la démocratie locale, nous nous trouvons cette année à une période charnière. Les débats particulièrement animés ont ainsi été riches d'enseignements pour les collectivités territoriales japonaises.

La délégation de CLAIR a reçu partout un accueil très chaleureux. Nos entretiens avec de nombreux responsables locaux nous ont permis de prendre le pouls de l'administration territoriale française, et de nouer de nouveaux contacts. Les membres de notre Centre ont également eu la chance de revoir plusieurs anciens participants au programme d'étude au Japon de cadres territoriaux étrangers, que nous organisons chaque année (voir l'article en pages 4 et 5).

La participation de CLAIR a enfin été l'occasion d'accroître la visibilité de notre organisation au sein du monde territorial hexagonal.

M. Kentarô Iwai, maire de la ville de Tomioka en visite officielle à Paris.

